

**DEPARTEMENT DE SAONE & LOIRE – ARRONDISSEMENT DE MACON  
CANTON DE LA CHAPELLE DE GUINCHAY  
COMMUNE DE 71520 SAINT-PIERRE-LE-VIEUX**  
Mairie@ saintpierrevieux71.fr – Tél : 03 85 50 41 54 – Fax : 03 85 50 41 44

---

**ARRETE MUNICIPAL N° 04.2024**

**Objet: Arrêté prononçant la reprise des concessions funéraires en état d'abandon**

**Le Suppléant du Maire de la commune de Saint Pierre le Vieux (71)**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2223-12 et R 2223-17 à R 2223-21 ;
- VU les procès-verbaux dressés en conformité des articles précités, le 14 mai 2022 et le 23 décembre 2023, constatant l'état d'abandon des concessions funéraires dont la liste est énumérée au présent arrêté, dans le cimetière communal, et les différentes pièces qui y sont annexées attestant que toutes les formalités prescrites par la loi ont été accomplies ;
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du **24 janvier 2024** par laquelle le Conseil Municipal a autorisé la reprise, au nom de la commune, des concessions en question ;
- CONSIDERANT que l'état d'abandon dans lequel se trouvent ces concessions est de nature à nuire au bon ordre et à la décence du cimetière communal ;

**-A R R E T E-**

**Article 1** Les concessions indiquées dans le tableau ci-dessous, dont l'état d'abandon a été régulièrement constaté et publié, sont reprises par la commune.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/02/2024

Assemblage et signature E-legalite.com

99\_AR-071-217104694-20240124-04\_2024-AR

## **LISTE DES CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON**

<b>Emplacement N° de concession</b>	<b>Concessionnaire</b>	<b>Date d'établissement de la Concession</b>
A007 - N°9	LARDY Etienne	05/05/21
A010 - Acte de notoriété	Inconnu	Inconnue
A030 - N° 46	PERRAUD Claudius	02/05/27
A044 — N° 6	BACOT Henriette née CHAINTREUIL	26/06/33
A051 — Acte de notoriété	BENASSE Jean	11/12/40
B026 — N° 2	DESROCHES François	06/01/47
C022 – Acte de notoriété	Inconnu	Inconnue
C027 – Acte de notoriété	Inconnu	Inconnue
D001 - N°1	COMBIER Benoit	20/06/96
D008 – Acte de notoriété	Inconnu	Inconnue
D011 – Acte de notoriété	Inconnu	Inconnue
D012 – Acte de notoriété	Inconnu	Inconnue
D023 – N° 31	LESCHERES Georges	23/08/97
D049 – N° 63 et 64	BILLET Pierre	13/05/45
D059 – Acte de notoriété	Inconnu	Inconnue

**Article 2 :** Les matériaux des monuments et les emblèmes funéraires existant sur lesdites concessions, qui n'auront pas été enlevés par les ayants droits dans un délai de trente jours après la publication du présent arrêté, seront enlevés par les soins de la commune qui en disposera dans l'intérêt du cimetière.

**Article 3 :** Il sera procédé à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans le terrain ainsi repris et à leur réinhumation dans l'ossuaire spécialement aménagé à cet effet dans le cimetière communal, conformément aux prescriptions de l'article R 2223-6 du code Général des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/02/2024

Application agrée E-déclaration

99\_AR-071-217104694-20240124-04\_2024-RR

Article 4 : Les noms des personnes exhumées des concessions reprises, et réinhumées dans l'ossuaire susvisé, seront consignés en Mairie.

Article 5 : Après l'accomplissement de ces différentes opérations, les concessions, dont la reprise est prononcée, pourront être remises en service pour de nouvelles inhumations.

Article 6 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de Saône et Loire

Une copie du présent arrêté sera affichée à la porte principale de la Mairie et à la porte du cimetière pendant un mois.

Saint Pierre le Vieux, le 31 janvier 2024

Le Maire empêché, le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Mr BAMET Alain



Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
en préfecture de Saône et Loire le  
Et publié, affiché et notifié par le maire  
le